



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



FÉDÉRATION DES CPAS BRUXELLOIS
FEDERATIE VAN BRUSSELE OCMW'S
BRULOCALIS ASSOCIATION VILLE & COMMUNES DE BRUXELLES
VERENIGING STAD & GEMEENTEN VAN BRUSSEL



Vos ref. :

Nos ref. : LV/KL/WD/ALV/RG/MD/PV/cb-2019 (63)

Vos corresp. :

(UVCW) Alain VAESSEN 081.24.06.50

(VVSG) Piet VAN SCHUYLENBERGH 02.211.55.27

(Brulocalis) Rita GLINEUR – Michel DENYS 02.238.51.56

Annexe : /

Monsieur Daniel Bacquelaine,
Ministre des Pensions
Egmont 1
Rue des Petits Carmes, 15
1000 Bruxelles

Bruxelles, le 7 octobre 2019

Monsieur le Ministre,

Concerne : Modification des contrôles de la GRAPA au 1^{er} juillet 2019

Le bénéficiaire de la GRAPA doit avoir sa résidence principale en Belgique. Depuis le 1^{er} juillet 2019, un facteur de La Poste contrôlera sa résidence au moins une fois par an à date aléatoire. En cas d'absence, il se représentera deux fois dans un délai de 21 jours. Si on ne lui ouvre toujours pas, il laissera un certificat de résidence à remplir dans les 5 jours ouvrables. A défaut, le paiement de la GRAPA est suspendu.

Le terrain nous a interpellés pour nous faire part de son inquiétude suite à cette modification Il se pose plusieurs questions. Comment La Poste a-t-elle obtenu ce « mandat » ? Le facteur est-il devenu agent assermenté ? Qu'en est-il des bénéficiaires hospitalisés, alités à domicile, à mobilité réduite, ... ou tout simplement qui profitent de leur jardin et n'entendent pas le facteur ?

De plus, la pratique de certains facteurs qui glissent dans la boîte aux lettres un avis de passage pour un envoi recommandé ou un colis sans sonner à la porte de l'habitation a été renseignée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de notre considération distinguée.

Luc VANDORMAEL
Président de la Fédération des
CPAS de l'Union des Villes et
Communes de Wallonie

Karine LALIEUX
Présidente de la Fédération
des CPAS Bruxellois
Association Ville & Communes
de Bruxelles

Wim DRIES
Voorzitter van de Vereniging van
Vlaamse Steden en Gemeenten